



ASSEMBLEE  
PARLEMENTAIRE DE  
L'OSCE

---

Paris, le 19 février 2025

*LE REPRESENTANT SPECIAL*

*OSCE\_2025\_*

**RAPPORT DU REPRESENTANT SPECIAL POUR LES AFFAIRES MEDITERRANEENNES  
A LA COMMISSION PERMANENTE**

Session d'hiver

Vienne, 21 février 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues,

Depuis le Forum Méditerranéen de Dublin, je me suis attaché, en étroite coordination avec la présidente Pia Kauma, à suivre l'évolution du conflit israélo-palestinien et de ses conséquences, ainsi que le respect du droit international humanitaire, et l'assistance aux populations civiles.

Je me suis efforcé de reprendre, développer et maintenir les contacts avec les représentants des pays partenaires, afin de recueillir leurs points de vue, leurs suggestions et leurs attentes à l'égard de l'AP-OSCE.

En ma qualité de Vice Président de la Commission des Affaires Étrangères et de la Défense du Sénat français je me suis rendu au Maroc lors du dernier trimestre 2024 dans le cadre de mes travaux. L'opportunité aussi de transmettre à mes interlocuteurs marocains tout l'attachement de notre Assemblée Parlementaire à nos échanges au sein de l'OSCE.

Comme tous les ans, la réunion d'hiver à Vienne sera l'occasion de rencontrer les délégations parlementaires présentes et les Représentants permanents des

pays partenaires, avec une attention renforcée au conflit israélo-palestinien en cours et aux pistes pouvant conduire à une paix et une sécurité durables dans la région, en recherchant les apports possibles de l'expérience et des principes de l'OSCE, alors que nous célébrons le cinquantenaire d'Helsinki et que nous observons la tendance actuelle à une certaine reconfiguration des relations internationales,

Les plus récents développements doivent être étudiés de près, à l'aune de ces principes et des valeurs de la démocratie, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité internationales, que nous souhaitons faire prévaloir, face à certaines déclarations dont la portée réelle doit être évaluée.

A titre personnel, je souligne que tout déplacement forcé de la population palestinienne de Gaza constituerait une violation grave du droit international, une atteinte aux aspirations légitimes des Palestiniens, mais aussi une entrave majeure à la solution à deux États et un facteur de déstabilisation pour nos partenaires proches que sont l'Égypte et la Jordanie ainsi que pour l'ensemble de la région.

Comme je l'ai exprimé à Dublin, je continuerai à mobiliser pour la mise en œuvre de la solution à deux États, la seule qui puisse garantir la paix et la sécurité sur le long terme aux Israéliens et aux Palestiniens.

Je rappelle enfin l'importance du respect des obligations internationales au regard du droit international humanitaire et de la protection des populations civiles.

Des échanges renforcés avec les parlements des pays partenaires et des pays membres, ainsi qu'un prochain projet de déplacement sur le terrain, à Jérusalem et à Ramallah, sont, dans cette perspective, à l'ordre du jour cette année, en étroite coordination avec la présidente Pia Kauma et les autres membres du Bureau concernés.

Pascal Allizard